

Communiqué

Le 7 juin 1995

N° 104

LES MINISTRES ÉMETTENT UNE DÉCLARATION AU SUJET DE L'ALENA

La déclaration ministérielle qui suit a été émise au lancement aujourd'hui, à Toronto, des négociations en vue de l'accession du Chili à l'Accord de libre-échange nord-américain par le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, le représentant au Commerce des États-Unis, M. Michael Kantor, le secrétaire au Commerce et à l'Industrie du Mexique, M. Herminio Blanco, et le ministre des Finances du Chili, M. Eduardo Aninat.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874



DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le 11 décembre 1994, le Premier ministre Chrétien du Canada, le Président Frei du Chili, le Président Zedillo du Mexique et le Président Clinton des États-Unis d'Amérique ont émis une Déclaration conjointe annonçant leur décision d'engager le processus devant permettre au Chili d'accéder à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ils ont aussi demandé à leurs négociateurs d'entreprendre les préparatifs nécessaires à l'enclenchement d'une négociation formelle, en se concentrant notamment sur les procédures techniques et sur les questions institutionnelles applicables. Nous, les ministres responsables du commerce international, avons également reçu le mandat de nous réunir pour examiner le travail des négociateurs et pour enclencher ensuite sans tarder la pleine négociation de l'accession du Chili à l'ALENA.

Conformément à la Déclaration du 11 décembre 1994, nous nous sommes réunis pour examiner le travail préparatoire des négociateurs. Nous leurs fournissons maintenant les orientations ci-jointes pour l'enclenchement de la négociation. L'évolution de celle-ci doit prendre en compte les procédures propres à chacun des pays.

Comme le mentionnait la Déclaration du 11 décembre, nous confirmons, par cet effort, que l'amélioration du commerce, de l'intégration et de l'investissement sur la base de règles convenues est essentielle à l'obtention d'une croissance durable et à la création d'emplois bien rémunérés dans chacun de nos pays. Nous croyons que cette initiative montre clairement notre volonté commune de bâtir la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et à garantir la prospérité des Amériques.

Ministre du Commerce international
(Canada)

Ministre des Finances
(Chili)

Secrétaire au Commerce et à
l'Industrie (Mexique)

Représentant au Commerce
des États-Unis

Toronto, le 7 juin 1995

Lignes directrices à l'intention des négociateurs

Organisation :

- D'ici au 20 juin, les gouvernements communiqueront à leurs vis-à-vis les noms de leurs fonctionnaires respectifs qui seront chargés des négociations sur les chapitres de l'ALENA et de ses ententes connexes.
- La première série de négociations sur les divers chapitres et les ententes connexes se déroulera selon le schéma suivant :

Groupe 1 - Chapitres 3, 4, 5, 7, 10
Groupe 2 - Chapitres 11, 12, 13, 14, 16, 17
Groupe 3 - Chapitres 1, 2, 15, 18, 20, 21, 22
Groupe 4 - Chapitres 6, 8, 9, 19, accords additionnels

Ce schéma sera revu à la fin de la première session et modifié au besoin.

Plan de travail :

- Au mois de juin au plus tard, les négociateurs en chef formuleront des plans indiquant le lieu des prochaines sessions de négociations;
- les négociateurs en chef s'échangeront des versions électroniques des listes tarifaires de 1995 et des données sur les échanges bilatéraux en 1994, d'ici au 30 juin;
- les négociateurs responsables de tous les chapitres de l'ALENA et de ses ententes connexes se réuniront à la fin de juillet au plus tard;
- à la lumière des résultats de la première session, les négociateurs en chef détermineront les éventuels chapitres, accords et domaines de l'ALENA où les travaux pourraient être accélérés;
- pour concrétiser la volonté de parvenir à des progrès rapides, les négociateurs se pencheront au départ sur, entre autres :
 - un cadre général de négociations des droits de douanes; et
 - la meilleure méthode d'élaboration de propositions sur l'accès au marché prévu par certains chapitres;
- les négociateurs feront rapport des progrès des négociations aux ministres au plus tard à la fin septembre;
- les ministres responsables du commerce se réuniront au besoin afin d'évaluer les progrès accomplis et déterminer les étapes ultérieures des négociations.